

Championnat de France Amateur

En 2022 le Championnat de France Amateur sera disputé du 29 au 31 juillet à Jullianges (43) sur les épreuves Amateur 2(60km), Amateur 1 (80km) et Amateur 1GP (100km). *Règlement : Championnat de France Amateur à Jullianges (ffe.com)*

Un titre individuel sera attribué dans chacune de ces trois épreuves.

En parallèle, un **Championnat de France des Régions** sera organisé : chaque région sera représentée par 9 cavaliers validés par le CRE (3 cavaliers par niveau).

Le CRE prendra en charge les engagements des 9 cavaliers sélectionnés.

Pour prétendre faire partie de l'équipe régionale, il faut être licencié en Pays de la Loire et avoir une licence amateur.

Pour être sélectionné, il faut avoir couru sur au moins 2 épreuves de la région au cours de l'année 2022 et être qualifié pour l'épreuve du championnat selon le règlement de la FFE (ex : pour courir en Ama 2 60km il faut avoir fait au moins une Ama 3 40km).

Pour sélectionner les 3 cavaliers par niveau, 3 classements seront mis en place.

- Classement Amateur 2 (60km)
- Classement Amateur 1 (80km)
- Classement Amateur 1GP (100km)

Dans chaque classement seront pris en compte les 2 meilleurs résultats obtenus par le cavalier.

- Classement Amateur 2 (60km) : addition des points obtenus sur les épreuves AMA 3 (40km) ou AMA 2 (60km)
- Classement Amateur 1 (80km) : addition des points obtenus sur les épreuves AMA 3 (40km) ou AMA 2 (60km) ou AMA 1 (80km)
- Classement Amateur 1GP (100km) : addition des points obtenus sur les épreuves AMA 3 (40km) ou AMA 2 (60km) ou AMA 1 (80km) ou AMA 1GP (100km).

Le calcul des points sera fait selon la place obtenue lors des courses.

	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart
40km	10	7,5	5	2,5
60km	20	17,5	15	12,5
80km	30	27,5	25	22,5
100km V Libre	40	37,5	35	32,5

Les quarts sont visibles sur les résultats du cavalier ou du cheval sur FFE compet.

En cas d'ex quo le cavalier ayant eu le meilleur classement sur l'épreuve la plus longue sera sélectionné.

- Les épreuves prises en compte sont celles inscrites au calendrier de la région : Guécélard (13 mars), Mézangers (24 avril), Saumur (8 mai), Seiches sur le Loir (22 mai), Beaumont Pied de Bœuf (5juin), Freigné (19juin) et Nesmy (10 juillet).

Les classements seront gérés par le CEPL sous contrôle du référent endurance au CRE.

Si un cavalier sélectionné se désiste le suivant sur le classement sera intégré dans l'équipe.